

■ PRÉSENTATION

Le BPJEPS Animation Culturelle et Artistique est un diplôme reconnu par l'État, conçu pour former des professionnels capables d'organiser, de promouvoir et d'animer des activités culturelles et artistiques auprès de différents publics. Cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir animateur et développer des projets d'actions culturelles et artistiques.

■ OBJECTIFS

Le BPJEPS Animation culturelle et artistique vous permet de devenir un animateur qualifié, d'acquérir des compétences autour de la gestion de projets de loisirs, culturelles et artistiques.

A la fin de la formation, vous serez en mesure de :

- Concevoir des projets d'animation culturelle et artistique adaptés aux besoins et aux intérêts des différents publics
- Animer des ateliers et des événements culturels et artistiques de manière à favoriser la participation active et la créativité
- Promouvoir la culture et les arts auprès du grand public en développant des actions de sensibilisation et de médiation
- Travailler en collaboration avec des partenaires culturels et institutionnels pour enrichir l'offre d'animation culturelle et artistique sur un territoire donné
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation culturelle et artistique en accord avec les valeurs et les objectifs de la structure
- Participer aux actions de communication et de promotion de la structure
- Participer à la vie et au fonctionnement de la structure
- Favoriser la dynamique de groupe et développer des démarches d'accompagnement culturel

■ PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation combine des enseignements théoriques, des travaux pratiques en situation professionnelle, des stages en milieu professionnel et des modules spécifiques axés sur les différentes formes d'expression culturelle et artistique. Vous étudierez notamment :

- Les fondements de la médiation culturelle et de la programmation artistique.
- Les techniques d'animation de groupe et de gestion de projet dans le domaine culturel.
- Les enjeux de la diffusion culturelle et de l'accès à la culture pour tous.
- Les différentes formes d'expression artistique : arts plastiques, musique, danse, théâtre, etc.
- Les outils de communication et de promotion des événements culturels et artistiques.

La formation s'organise autour de 4 blocs de compétences :

CONTENUS TRANSVERSAUX

- **UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Contribuer au fonctionnement de la structure.**
- **UC2 : Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.**

CONTENUS SPÉCIFIQUES

- **UC3 : Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.**
- **UC4 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option. Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option Garantir des conditions de pratique en sécurité (règles de sécurité, aménagement de la zone de pratique, conformité et état du matériel).**

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance :

- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise

Méthodes pédagogiques :

Formation hybride : présentiel et distanciel

La formation alterne entre des temps de mise en situation pratiques et des cours théoriques.

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation initiale

Positionnement - individualisation du parcours

Validation finale

La formation est obtenue par l'acquisition de 4 unités capitalisables (UC) via le passage de certifications organisées selon les textes en vigueur et après habilitation de la DRAJES. Délivrance d'un diplôme et d'une attestation de formation en fin de parcours et diplôme.

Il est possible de valider les UC indépendamment les unes des autres.

Evaluation qualitative de la formation :

Bilan de formation : Evaluation qualitative de la formation - mesure la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques des formateurs ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

■ DÉBOUCHÉS

Une fois diplômé du BPJEPS Animation Culturelle et Artistique, vous pourrez exercer dans divers environnements professionnels, tels que :

- Animateur ou coordonnateur dans des centres de loisirs, MJC etc
- Animateur culturel dans une maison de quartier, un centre social ou une médiathèque
- Médiateur culturel dans un musée, un théâtre, une galerie d'art ou un festival
- Coordinateur d'événements culturels et artistiques dans une collectivité territoriale ou une association
- Responsable de projets culturels et artistiques

■ POURSUITE D'ÉTUDES

DEJEPS ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET ARTISTIQUE

■ PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Avoir 18 ans, deux mois avant la délibération du jury final chargé de l'attribution du BPJEPS
- Justifier d'une expérience salariée et/ou bénévole dans le domaine de l'animation (200 heures) ou être titulaire d'un diplôme attestant de compétences à animer un groupe : BAFA, BAFD, BAPAAT, CPJEPS, CQP animateur périscolaire, BAC Pro SPVL, Bac Pro ou BP agricole, BPJEPS

■ STATUT ET FINANCEMENT

En alternance :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

En initial :

Autofinancement

Coût de la formation : 7 800€

Stage de longue durée à effectuer tout au long de la formation

Autres financements :

Eligible au CPF (Compte Professionnel de Formation (CPF)

Nous contacter pour tout autre type de financement.

■ CERTIFICATEUR

Certification professionnelle délivré par le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Enregistré au RNCP sous le n°28557.

■ COMMENT S'INSCRIRE ?

#1 | Je candidate sur le formulaire en ligne.

#2 | Je suis recontacté par un membre de l'équipe pour convenir d'un entretien de candidature.

#3 | Je passe mon entretien afin de valider mon projet de formation et orienter ma recherche d'une structure d'alternance.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mobilité à l'étranger

Avez-vous pensé à travailler à l'étranger ? Il est possible d'obtenir une reconnaissance d'un BPJEPS dans un autre pays. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site France Education International.

Accessibilité de la formation

Référent handicap : Adélaïde CLUZEAU - adelaidecluzeau@craf2s.fr

Accessibilité des locaux - Accessibilité de la formation

CRAF2S

CFA - Organisme de formation

SIRET 520 374 505 000 45

N°UAI 0142365

Organisme déclaré sous le n°25140225140235814
auprès du Préfet de Région Normandie



1 impasse du Vexin 14460 COLOMBELLES
contact@craf2s.fr- 02.31.15.69.19